

Fanshawe College: Soins infirmiers en Ontario

Fanshawe College offre aux candidats la possibilité de suivre le cours suivant pour répondre aux besoins de formation requis pour satisfaire à l'exigence de formation de l'OIIO pour le niveau d'infirmière autorisée :

Formation pratique en sciences infirmières 7083	Soins infirmiers en Ontario
--	-----------------------------

Les tableaux ci-dessous répertorient les compétences de niveau débutant acquises en suivant chaque cours. Pour s'inscrire, les candidats doivent satisfaire aux exigences d'admission de l'école et confirmer auprès du coordinateur du programme de l'école que les cours sélectionnés permettent de combler leurs lacunes en compétences.

Veuillez consulter le [site Web](#) de l'OIIO pour en savoir plus sur le processus de suivi d'études additionnelles.

Formation pratique en sciences infirmières 7083 : Soins infirmiers en Ontario

Rôle de professionnel

2.1	Rend des comptes, assume la responsabilité de ses actes et demande de l'aide au besoin relativement aux décisions et aux mesures prises dans les limites du champ d'exercice établi par la loi.
2.2	Manifeste une présence professionnelle et fait preuve de confiance, d'honnêteté, d'intégrité et de respect dans toutes ses interactions.
2.3	Exerce son jugement professionnel dans l'application des politiques et procédures de l'employeur, ou en leur absence.
2.4	Assure la protection de la vie privée, la confidentialité des renseignements et la sécurité du client en respectant les mesures législatives, les normes d'exercice, la déontologie et les politiques de l'organisation.
2.6	Établit et maintient des limites professionnelles avec les clients et l'équipe soignante.
2.7	Repère et traite les questions éthiques (morales) en appliquant un raisonnement éthique et demande de l'aide au besoin.
2.9	<p>Respecte les exigences en matière d'autoréglementation telles qu'elles sont établies dans les lois de la province ou du territoire concerné afin de protéger le public :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) en évaluant son propre exercice et sa propre compétence afin de déterminer ses besoins d'apprentissage b) en élaborant un plan d'apprentissage s'appuyant sur une variété de sources c) en recherchant et en utilisant de nouvelles connaissances qui pourraient améliorer, soutenir ou influencer la compétence de l'exercice d) en mettant en œuvre et en évaluant l'efficacité du plan d'apprentissage et en élaborant de futurs plans d'apprentissage pour maintenir et améliorer sa compétence en tant qu'infirmière autorisée
2.10	Démontre une aptitude à exercer la profession.

2.11	Respecte l'obligation de signaler.
2.12	Fait la distinction entre les mandats des organismes de réglementation, des associations professionnelles et des syndicats.

Rôle de communication

3.1	Se présente aux clients et aux membres de l'équipe soignante en indiquant son prénom et son nom et sa désignation professionnelle (titre protégé).
3.3	Applique des habiletés en communication éclairées par des données probantes pour établir avec les clients des relations thérapeutiques marquées par la confiance et la compassion.
3.5	Intègre le processus de la pratique relationnelle afin de s'adapter à la capacité de communication.

Rôle de chef de file

6.10	Démontre une connaissance du système de soins de santé et de ses répercussions sur les soins aux clients et l'exercice de la profession.
------	--

Rôle de défense

7.2	Résout les questions relatives aux ordres, aux décisions, aux actions ou aux traitements qui manquent de clarté.
7.8	Soutient les politiques publiques favorisant la santé et les principes de justice sociale.
7.9	Évalue si le client comprend suffisamment sa situation pour participer activement à ses soins, et facilite la mise en place de stratégies pour les clients qui ne sont pas en mesure de s'impliquer pleinement.
7.10	Défend les droits du client et s'assure que son consentement éclairé est obtenu en s'appuyant sur les mesures législatives, les normes d'exercice et la déontologie.

Rôle de chercheur

9.2	Transpose à son exercice professionnel des connaissances acquises de sources pertinentes.
9.8	Applique des méthodes qui contribuent à l'apprentissage tout au long de la vie.